

Reventin Vaugris, le 21 septembre 2022
Monsieur le préfet du département de l'Isère
12 place de VERDUN 38000 GRENOBLE

Objet : Demi-diffuseur Vienne Sud sur A7 : le projet Centre tue la commune de Reventin-Vaugris

Monsieur le préfet,

Au moment où vous devez statuer sur l'utilité publique du demi-diffuseur Vienne Sud sur A7, notre association vient vous exhorter à rejeter ce projet dans sa version « Centre » dont la réalisation aboutirait, malgré la mise en œuvre des réserves et recommandations du commissaire enquêteur, à la mise à mort de la commune de Reventin-Vaugris.

Depuis la réalisation de l'autoroute A7, à la fin des années 60, la commune de Reventin-Vaugris ne dispose plus que d'un seul axe, la RD131, pour relier son cœur de village, lieu de regroupement des commerces et services, avec les hameaux environnants.

C'est précisément sur cet axe, véritable « cordon ombilical » de Reventin-Vaugris où circulent actuellement 4000 véhicules / jour, que le projet amènerait 8000 véhicules supplémentaires, dont de nombreux poids-lourds.

Garantir la sécurité des deux roues et piétons qui empruntent régulièrement cet axe, notamment les jeunes qui vont quotidiennement au stade et à la salle polyvalente, est totalement illusoire. Les traversées multiples de giratoires auxquelles devront se soumettre les usagers de modes doux sont un défi au bon sens.

Qui assumera les accidents inévitables qui se produiront ? L'Etat, la Région AURA, le département 38, l'agglomération VCA... ? Pas VINCI en tout cas, responsable sur ses seules emprises.

Avec ces conditions de sécurité dégradées, les relations entre centre-village et hameaux ne pourront que périr, au détriment du projet de revivification du cœur de village entrepris par la municipalité depuis un certain nombre d'années. Le projet Centre est synonyme de mort du village, à l'inverse de la solution Sud, préconisée par Reventin-Vaugris, qui reporte les trafics et nuisances au Sud de la zone d'activité du Saluant.

Que Vinci soit le principal juge de cette variante qui engage la vie d'une collectivité interroge sur la place d'une société privée dans la détermination de l'intérêt public.

Au XXI siècle, après la reconnaissance des inconvénients des traversées de Lyon, Valence ou Roussillon par l'autoroute A7, il est temps de ne pas renouveler les erreurs du passé, en amenant à nouveau, au centre d'un village, tout un trafic qu'une solution variante- au Sud- permet d'écarter. D'ailleurs, la recommandation « vive » exprimée par le commissaire enquêteur d'aménager la route de l'aérodrome, traduit bien le constat qu'en soi, l'aménagement de la RD 131 n'est pas suffisant pour assurer un fonctionnement satisfaisant du demi-diffuseur, du fait du sous dimensionnement du giratoire RN7- Station-service, exclu du périmètre de l'opération.

Au XXI siècle, il est inacceptable qu'un projet qui engage l'avenir d'une collectivité soit arrêté, à l'encontre de l'avis de cette dernière et de ses habitants ? Nous souhaitons, monsieur le préfet, que vous partagiez cet avis.

Veuillez agréer, Monsieur le préfet, l'expression de ma haute considération

La présidente de l'association CITEE



Martine JAMAIN